

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Délégation Etang de Berre : 2018 Cotisations GIPREB et PMCB.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer au titre de 2018, les cotisations statutaires aux structures suivantes :

- 169 300 € pour le GIPREB Syndicat Mixte,
- 130 300 € pour le Parc Marin de la Côte Bleue (PMCB).

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
Mesdames SAEZ, GUARINO, Messieurs GENZANA, LE DISSÈS
ne prennent pas part au vote

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée